

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration
Séance du 20 juin 2019

Délibération n° 2019-282

**Approbation du compte rendu de la réunion
du Conseil d'administration du 14 mars 2019**

Vu la Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007, créant le Parc amazonien de Guyane ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et accepté les modifications faites en séance, décide :

Article 1 :

D'adopter le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2019, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le Directeur,

Pascal VARDON

Le Commissaire du Gouvernement,
Pour le Préfet de Guyane,
Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur

M. Frédéric BOUTEILLE

Parc amazonien de Guyane
Établissement public du Parc national



Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2019

Étaient présents :

1 - Représentants de l'État :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature, **M. Thomas PETITGUYOT** représenté par **M. Alain PINDARD**.
- La directrice du service déconcentré chargé de la santé, **Mme Clara DE BORT** représentée par **Mme Marie-Lou BARCHEZ** puis par **Mme Dominique LAMBERT**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt, **M. Pierre PAPADOPOULOS**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement, **M. Raynald VALLEE** a donné procuration à **M. Alain PINDARD**.
- Le représentant du ministre de la défense, le commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le **Général Didier LOOTEN** représenté par le **Lieutenant-colonel Emmanuel DURVILLE**.
- Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme, **M. Michel-Henri MATTERA**, directeur de la DIECCTE.

2 - Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières :

- Un conseiller territorial, **M. Gauthier HORTH**.
- Le maire de la commune de Camopi, **M. Joseph CHANEL** représenté par **Mme Auxilia RENAUD**.
- Le maire de la commune de Saint-Élie, **Mme Véronique JACARIA** représentée par **M. Rodrigue WILLIAM**.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut-Lawa
- de la commune de Maripa-Soula, **M. Atipaya ALOIKE**.
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton, **M. Chimili BOUSSOUSSA**.

3 - Personnalités qualifiées

- La Présidente du Conseil scientifique, **Mme Marie FLEURY**.
- Le Président du Comité de vie locale, **M. Samagnan DJO**.
- Le représentant de la chambre de Commerce et d'industrie de la Guyane, **Mme Guylaine BOURGUIGNON**.
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Laurent KELLE** - WWF Guyane.
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Claude SUZANON** - Association SE-PANGUY.
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Tristan BELLARDIE** - Association Kayak club Maripa-Soula-Lawa.
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Valérie LINGUET**.
- Une Personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, **Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS**.
- Un représentant du personnel, **M. Micky JACOBIE**.

Étaient absents :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la culture, **M. Guy SAN JUAN**.
- Le représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane, **M. Philippe POGGI**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie, représenté par **M. Didier RENARD**.
- Le représentant du ministre de l'Outre-mer, la cheffe du bureau directeur des affaires économiques, culturelles et sociales de l'Outre-mer **Mme Marie-Laurence TEIL**.
- Le Président de la collectivité territoriale de Guyane, **M. Rodolphe ALEXANDRE**.
- Un conseiller territorial, **Mme Hélène SIRDER**.
- Un conseiller territorial, **M. Hervé ROBINEAU**.
- Le président de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais, **M. Georges ELFORT**.
- Le président de l'association des maires, **M. David RICHÉ**.
- Le président de la Communauté de Communes des Savanes, **M. François RINGUET**.
- La présidente de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, **Mme Sophie CHARLES**.
- Le maire de la commune de Papaïchton, **M. Jules DEIE**.
- Le maire de la commune de Maripa-Soula, **M. Serge ANELLI**.
- Le maire de la commune de Saül, **Mme Marie-Hélène CHARLES**.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi, **M. Guy BARCAREL**.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts, **M. Jacky PAWEY**.
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula.
- Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Guyane, **M. Christian PRISSAINT**.
- Le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Guyane, **M. Roberto OSSEUX**.
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Lucien PANAPUY**.
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Siong YA**.
- Un représentant d'associations de chasseurs, **M. Demoï DJANI** - Association des autorités coutumières de la communauté Aluku.
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Serge URBANO**.
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Gilles BŒUF**.
- Le directeur régional de l'ONF, par intérim, **M. Julien PANCHOUT**.

Participaient à la réunion :

- **M. Frédéric BOUTEILLE**, Sous-préfet aux communes de l'intérieur, Préfecture de Guyane ;
- **M. Jean-Pierre BERNARDIN**, contrôleur budgétaire des finances publiques ;
- **M. Laurent VILLEREZ**, Commandant du centre de commandement Harpie à la gendarmerie de Guyane ;
- **M. Olivier BRUNAUX**, Office national des forêts de Guyane ;
- **Mme Astrid GASCHOT**, fondée de l'agent comptable de l'agence française de la biodiversité ; (*en visioconférence*)
- **M. Pascal VARDON**, Directeur de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Arnaud ANSELIN**, Directeur adjoint de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Yann SALIOU**, Secrétaire général de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;

- **M. Pierre JOUBERT**, Chef du service système d'information de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Viviane NG-KON-TIA**, Responsable financier de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Ingrid HERMITEAU**, Chargée de mission charte de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Denis LENGANEY**, Responsable de la surveillance du territoire de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Kupi ALOIKE**, agent du PAG présent pour la traduction en wayana ;
- **M. José TOLINGA**, agent du PAG présent pour la traduction en aluku ;
- **Mme Rosiane MANDÉ**, agent du PAG présent pour assurer le secrétariat de séance ;

La séance se tenait au siège de l'établissement à Rémire-Montjoly.

Le Président du Conseil d'administration (CA), Claude SUZANON, souhaite la bienvenue aux administrateurs et les remercie de leur présence. Il adresse des remerciements particuliers aux administrateurs qui participent régulièrement aux réunions du CA.

Le quorum n'étant pas atteint, le président propose d'appliquer la délibération prise en février 2016 permettant de convoquer à nouveau le CA dans un délai minimum d'1 heure. Le CA pourra procéder alors valablement aux délibérations, si un tiers des administrateurs est présent et uniquement sur les points à l'ordre du jour.

Les administrateurs présents valident sa proposition.

Cependant, afin de ne pas perdre de temps, il propose d'aborder les points de l'ordre du jour qui ne demandent pas de délibération en attendant l'heure réglementaire de délai.

Les administrateurs présents valident cette proposition.

Il introduit et souhaite la bienvenue au nouveau directeur du PAG, Pascal VARDON, arrivé le mois dernier (février). Ce dernier se présente rapidement et se dit très heureux d'assister à son premier CA du PAG. Il précise que dès son arrivée, il a souhaité aller sur les communes du territoire (Camopi, Maripa-Soula et Papaïchton) afin de rencontrer les partenaires locaux, les agents de terrain et surtout se rendre compte de la réalité du territoire. Il compte se rendre prochainement à Saül et compte également rencontrer rapidement les institutions du littoral.

Il remercie Arnaud ANSELIN d'avoir tenu avec brio l'intérim du directeur du PAG depuis le mois d'août 2018.

1. Point d'information de la direction

Pascal VARDON informe des actualités au niveau national.

- L'Agence française pour la biodiversité (AFB) va fusionner avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le préfigurateur, Pierre DUBREUIL, a été nommé et aurait dû venir en Guyane fin février mais n'a pu le faire pour des raisons personnelles. Cette fusion donnera lieu à l'OFB (Office français de la Biodiversité) à compter du 01 janvier 2020. Le projet de loi a été examiné les 23 et 24 janvier à l'Assemblée Nationale et le sera très bientôt par le Sénat. Il rappelle que ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité avec l'objectif de simplifier l'organisation, renforcer la coordination et l'action territoriale de la biodiversité.

Claude SUZANON ajoute que dans ce cadre, il est prévu des conférences sur la biodiversité du plateau des Guyanes.

Arnaud ANSELIN précise que dans le plan de biodiversité 2020, il est prévu une conférence annuelle des pays du plateau des Guyanes sur les sujets de l'environnement. A cette date, le déroulé n'est pas encore défini. Le PAG contribuera à l'établissement de l'ordre du jour, le moment venu.

- Une réunion du groupement des parcs nationaux de France est prévue fin mars. A cette occasion, il y aura un séminaire des directeurs et directeurs adjoints des parcs nationaux et une conférence des présidents des Conseils d'administration des parcs nationaux. Le sujet principal portera sur le modèle économique des parcs nationaux, dans la perspective de création d'un nouveau parc national. On évoquera également le travail commun à mettre en œuvre pour la préparation du Congrès mondial de la nature de l'IUCN qui se tiendra à Marseille en 2020, ainsi que la préparation du sommet de Pékin 2020.

Pascal VARDON informe des actualités au niveau local.

- Il s'est tenu un Bureau du CA le 07 février. Entre autres sujets, Le contrat d'objectifs et de performance 2019-2023 a été examiné et approuvé en séance.
- L'évaluation à mi-parcours de la charte a été lancée avec un comité de pilotage qui s'est déroulé le 07 février. L'évaluation a été confiée au bureau d'études BRL ingénierie.
- Pour le chantier de la maison du parc à Maripa-Soula, un ordre de service a été signé en novembre pour la reprise des travaux. Le chantier de la maison du parc à Camopi est actuellement en arrêt. Une réunion avec l'entreprise titulaire du marché est en cours de programmation.
- Concernant l'étude pour la délocalisation du siège à Maripa-Soula, une demande a été faite au bureau d'études BRL pour la production d'un devis. L'idée est de profiter de la présence du bureau d'étude en Guyane pour l'évaluation de la charte pour également réaliser cette étude.
- Une journée porte ouverte du siège du PAG a eu lieu le 08 mars dernier. Le public a répondu présent en grand nombre.
- Le PAG a lancé la session 1 de son appel à projets pour l'année 2019. Il rappelle que cela concerne le financement de petits projets d'associations pour une enveloppe globale de 50 000 euros (pour les 2 sessions).
- Les 27 et 28 février le CVL (Comité de vie locale) s'est réuni en session plénière.

Arnaud ANSELIN poursuit avec un point sur la coopération régionale et nationale.

- Concernant le projet RENFORESAP (échanges entre les gestionnaires des aires protégées de Guyane, du Surinam et du Guyana) qui a été lancé en octobre 2018 à Paramaribo, la coordinatrice du projet, qui doit passer environ 1 an dans chaque pays, est actuellement au Guyana. Elle y est pour préparer en particulier un atelier prévu en mai sur la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel immatériel. Il est également prévu en novembre un atelier au Surinam portant sur l'écotourisme.
- Le projet « gestion des ressources naturelles » (GRN) est lancé avec l'embauche de la coordinatrice du projet qui a pris son poste au 1^{er} février. Ce projet a été présenté à plusieurs reprises au CA.
- L'appel à projets pour la biodiversité Outremer, porté par l'AFB mais relayé par les 3 parcs nationaux ultramarins, en est à sa deuxième session. La 1^{ère} session a permis de financer 8 projets en Guyane pour un montant global de 296 000 euros. Des projets de qualité ont été présentés pour l'ensemble de l'outremer.
- Concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, l'appel à candidature pour le recrutement du coordinateur de ce dossier est lancé. On espère un recrutement en avril pour un démarrage en mai.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le président passe au point suivant.

2. Point sur la toponymie (mise à jour des cartes dans les langues parlées sur le territoire)

Pierre JOUBERT dit que depuis sa création en 2007 sur tout le territoire du PAG, les noms des villages, lieux-dits, écarts, rivière, sauts... figurant sur les cartes existantes sont anciens. Il y a donc un gros travail de mise à jour à faire. En 2012, l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) a fait un gros travail de mise à jour sur toute la Guyane mais malgré cela des erreurs subsistent.

Il est important pour le PAG d'avoir les « bons noms » des lieux, utilisés par la population sur ses cartes et dans toutes les langues locales, c'est un travail de référencement. Il y a un enjeu de connaissance par rapport au développement, à la protection, au sanitaire, etc... et un enjeu patrimonial car les toponymes portent plus qu'ailleurs l'histoire, le caractère et la mémoire des communautés du sud. Ils permettent à la fois une connaissance et une reconnaissance de l'appropriation territoriale et une reconnaissance culturelle.

Il indique que l'OHM (observatoire homme-milieu) a fait un travail sur la toponymie à Camopi. Marie FLEURY pour le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle) et l'association Kalipo ont mené un travail de toponymie sur le Litany. Le PAG mène ou mènera prochainement un travail de toponymie sur le Tampock pour la communauté téko, et sur le Lawa pour la communauté aluku.

La méthode utilisée pour faire tout ce travail est la cartographie participative. Il y a plusieurs étapes :

1. Identifier les porteurs de connaissances ;
2. Réaliser des relevés sur une ou plusieurs missions;
3. Restituer aux communautés pour comparer, discuter et affiner. Les échanges avec la population ont permis de voir l'importance de respecter la graphie des langues telle qu'elle est connue, pratiquée et diffusée;
4. Faire une restitution finale. Le PAG privilégie des restitutions pour les communautés et par les communautés car les habitants ont un rôle majeur à jouer dans ces restitutions pour la revalorisation et la réappropriation culturelle qui se construisent lors de ces actions.
5. Diffuser les cartes mises à jour. les cartes ont été diffusées à l'IGN, sur GéoGuyane, sur le site web PAG, sur OpenStreetMap, aux écoles, aux dispensaires...

Pierre JOUBERT indique que la plupart des polices de caractère permettent d'écrire les caractères spéciaux utilisés par les langues parlées en Guyane. Cependant, toutes les polices de caractères ne permettent pas de représenter l'ensemble des caractères décrits dans le standard UNICODE (référence de tous les caractères connus). L'IGN prévoit de prendre en compte, sous peu de temps, le travail de toponymie fait par le PAG en intégrant ces toponymes dans leurs cartes.

Le président passe la parole aux administrateurs.

Gauthier HORTH demande comment sont gérés les toponymes successifs pour un même lieu dans la base de données. Comment fait-on pour retrouver les anciens noms d'un lieu ?

Pierre JOUBERT répond que le PAG a une base historique et une base actuelle. C'est la dernière qui est actualisée régulièrement. Les mises à jour se font automatiquement sur GéoGuyane.

Marie-Paule JEAN-LOUIS demande comment cela se passe pour les toponymes qui ont été déformés et remplacés par des toponymes « fantaisistes ». Elle prend l'exemple du nom Papaïchton qui est en réalité « Papa Chiton » ainsi que le nom « Tabiki » qui sur les cartes est appelé « l'enfant perdu » alors que le mot « Tabiki » signifie en français « île ». Sur les cartes de l'IGN, est-ce qu'on continuera avec les toponymes actuels, même lorsqu'ils sont erronés, car on a l'habitude de les utiliser ou bien reviendra-t-on aux toponymes originels représentatifs pour les populations?

Marie FLEURY dit que c'est quelque chose d'assez culturel en réalité, du moins chez les alukus, et dans tous les domaines (pour les personnes, les lieux, les plantes...), il y a un nom officiel administratif et un nom « intime ». Elle rappelle qu'elle a entrepris le premier travail sur la toponymie sur le Marouini en 1999 à la demande de Jean HUROT, le PAG n'existait pas.

Pierre JOUBERT dit que le travail du PAG n'est pas de déterminer quel est le bon nom. Le PAG récolte des données, les référence et s'arrête sur le nom qu'utilise le plus la population car il faut que cela fasse du sens

pour eux. Les toponymes font partie du patrimoine culturel immatériel et il serait intéressant qu'il y ait une commission qui puisse statuer sur les toponymes à retenir mais ce n'est pas de la compétence du PAG.

Il indique qu'à Camopi, le conseil municipal a pris une délibération pour valider 600 toponymes qui avaient été collectés par le PAG et ses partenaires, ainsi l'IGN a pu les prendre en compte.

Tristan BELLARDIE dit que l'on est dans une superposition de toponymes et il est compliqué de dire lesquels sont les bons. Concernant « l'enfant perdu », il rappelle qu'à la fin de 19ème siècle, les premiers orpailleurs arrivaient en Guyane et ont nommé certains lieux et emplacements selon leurs vécus, histoires.... Il y a donc aussi cet héritage à prendre en compte. En outre, au sein d'une même communauté il peut arriver que les habitants ne soient pas d'accord entre eux pour retenir tel ou tel nom.

Samagnan DJO dit qu'il y a une déformation du mot en aluku lorsqu'il est prononcé à la française, et souvent c'est ce nom mal prononcé qui reste. Il prend l'exemple de son prénom « Samagnan » qui ne veut rien dire s'il est prononcé en français mais qui prend tout son sens s'il est prononcé en aluku. Il dit qu'il va falloir être vigilant sur les toponymes sur l'Inini, d'autant plus qu'au vu de l'orpillage illégal actuel fait majoritairement par des ressortissants brésiliens, plusieurs toponymes sont en brésilien. Il prend l'exemple de « Tadeu ». Il espère fortement que les toponymes en brésilien ne seront pas retenus et ne seront pas mentionnés sur les cartes. Il ajoute que le nom « Papaïchton » viens de « papaï » qui signifie « bois canon » et de « chiton » qui signifie « pierre ». Il dit qu'en réalité la commune que l'on appelle communément « Papaïchton » ne s'appelle pas ainsi, c'est une zone plus basse qui a ce nom ; la commune s'appelle en réalité « Assagüé ». Ce sont les anciens qui détiennent ces informations.

Claude SUZANON dit que le temps manque pour pouvoir débattre sur ce sujet plus longtemps et s'excuse de ne pouvoir donner la parole à tout le monde. Il s'engage à ce qu'un atelier puisse se faire prochainement pour en discuter plus longuement.

Le président indique que l'heure réglementaire est passée et que plus d'un tiers des administrateurs sont présents, on peut donc reprendre l'ordre du jour programmé et délibérer valablement.

3. Adoption du compte- rendu de la séance du 15 novembre 2018

Le président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler.

Tristan BELLARDIE demande de corriger ses propos en page 22 de la façon qui suit :

*« Il dit que beaucoup de **garimpeiros**, sur la rive d'en face, ont préféré s'installer sur l'Abounami (hors PAG) pour contourner le barrage sur la Waki/Tampock. Pour les habitants de Maripa-Soula cela se traduit par une baisse de la nuisance sonore au moins pour le village d'**Aloiké**. »*

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture, la délibération approuvant le compte rendu de la séance du 15 novembre 2018 est validée à l'unanimité.

4. Validation de l'indemnité au Président du CA pour l'année 2019

Le président donne la parole à la 1^{ère} vice-présidente, Mme Guylaine BOURGUIGNON, avant de quitter la salle.

La 1^{ère} vice-présidente rappelle qu'afin de compenser le temps que donne le président au PAG, une indemnité mensuelle (d'environ 600 euros) lui est allouée dont l'attribution doit être validée en début de chaque année par le CA.

Yann SALIOU ajoute que la mobilisation annuelle du Président est évaluée à 60 jours.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, le paiement de l'indemnité au Président du CA pour l'année 2019 est validé à la majorité (- 1 abstention).

5. Adoption du compte financier de l'exercice 2018

Yann SALIOU indique que la présentation se fera à 2 voix. L'agent comptable présentera la comptabilité générale et le PAG la comptabilité budgétaire. Le taux d'engagement des AE (autorisations d'engagement) est de 98%. Les CP (crédits de paiement) ont été utilisés à 95%.

Viviane NG-KON-TIA présente la partie de l'exécution budgétaire.

Elle informe que l'établissement a dépensé en 2018 en AE 8 178 157 euros et 8 112 813 euros en CP.

- Pour l'enveloppe « Personnel » la dépense s'élève à 5 646 414 euros en AE, soit un taux d'engagement de 98%.
- Pour l'enveloppe « Fonctionnement » la dépense s'élève à 2 009 880 euros en AE, soit un taux d'engagement de 94%.
- Pour l'enveloppe « Intervention » la dépense s'élève à 203 806 euros en AE, soit un taux d'engagement de 81%. Ce taux s'explique par le fait que le PAG n'a pas reçu les bilans avant la date de clôture de la comptabilité.
- Pour l'enveloppe « Investissement » la dépense s'élève à 318 055 euros en AE, soit un taux d'engagement de 70%. Ce taux s'explique par le fait que les chantiers du PAG ont été arrêtés ou retardés.

Pour les recettes, le montant total est 8 234 744 euros, soit un taux d'exécution de 103 %.

Les recettes globalisées sont de 7 634 294 euros, soit un taux d'exécution de 100 %. Elles sont composées de la contribution de fonctionnement de l'AFB, des recettes propres du PAG et d'autres financements publics.

Les recettes fléchées sont de 591 450 euros, soit un taux d'exécution de 179 %. Elles sont composées de financements de l'Etat fléchés, d'autres financements publics fléchés et de recettes propres fléchées. Le taux d'exécution s'explique par le versement en fin d'exercice de 2 subventions du ministère de tutelle (en fonctionnement et en investissement).

Elle précise que dans « autres financements publics fléchés », il y a :

- Les financements AFB pour les actions « appel à projet pur la biodiversité outremer » et Atlas de la Biodiversité Communale à Saül.
- Le financement de l'AFD (agence française de développement) pour le projet RENFORESAP.
- Le financement du programme LEADER.
- Le financement FNADT pour le programme « agro-transformation ».

Les recettes propres fléchées sont composées du financement de la Fondation de France pour le projet « gragerie de Camopi » et l'avance de la GMF (garantie mutuelle des fonctionnaires) pour le projet Mamilihpann.

Le solde de l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 est excédentaire de 121 931 euros.

Astrid GASCHOT indique qu'elle parlera de l'exécution comptable.

Elle informe que les CP et les recettes traduisent une notion d'encaissement et de décaissement. Ce sont tous les CP qui ont fait l'objet d'un paiement effectif, donc une sortie de la trésorerie du compte courant. Cela couvre les dépenses de l'année 2018 mais également celles de la fin de l'année dernière (2017). Pour les recettes, c'est le même mécanisme : elle recouvre les recettes de l'année 2018 mais également celles de la fin de l'année antérieure (2017). Elle précise cela afin d'expliquer que le résultat patrimonial sera différent du résultat d'exécution budgétaire. On parle de charges et de recettes de fonctionnement qui sont distinctes de la notion d'encaissement et de décaissement. Les charges des produits calculés, ce sont les amortissements de biens acquis en investissement et les provisions constatées (par exemple les ARE (allocations retours à l'emploi) ou les reprises de financement de subvention).

Pour l'exercice 2018, les charges d'exploitations s'élèvent à 8 256 019 euros, soit + 8,19 % par rapport à 2017. Elles sont composées principalement des achats, des charges de personnel et d'autres charges. Dans les autres charges, il faut noter la remise gracieuse accordée à l'ancien agent comptable suite à la décision de la cour des comptes (en attente depuis 2009).

Les produits d'exploitation s'élèvent à 8 148 948 euros, soit + 0,94 % par rapport à 2017. Ils sont composés principalement de la dotation pour charges publics attribuée par le ministère et des produits d'activités. Les produits d'activités ont connu une forte augmentation en 2018, +90% par rapport à 2017. Cela est dû au protocole transactionnel signé avec la société EIPOK.

Cela donne un résultat de fonctionnement (résultat patrimonial) déficitaire d'un montant de 107 313 euros.

Ce résultat patrimonial permet de calculer la capacité d'autofinancement, qui est pour 2018 une insuffisance d'autofinancement d'un montant de 23 932 euros.

Le fonds de roulement net global (FDR), permet de garantir la capacité de financement de l'investissement. Au 31/12/2017, le FDR était à 2 538 941 euros et au 31/12/2018 le FDR est à 2 199 071 euros, soit une variation de -339 869 euros.

Le besoin en fonds de roulement, permet le financement du cycle d'exploitation. En 2018, les dettes sont de 534 641 euros. Cela regroupe les services faits, les charges sociales et les congés payés qui n'ont pas pu être payés avant la clôture des paiements. Les créances, qui sont les financements publics qui restent à encaisser, s'élèvent à 563 265 euros. Cela donne au 31/12/2018 un besoin en fonds de roulement d'un montant de 56 193 euros. Il est à noter que l'an dernier au 31/12/2017 le besoin en fonds de roulement était de 505 239 euros (il y avait un montant élevé de créance non payée).

Elle rappelle que la trésorerie se calcule à partir du fonds de roulement en fin d'exercice auquel on soustrait le besoin en fonds de roulement en fin d'exercice. Pour le PAG, en 2018 cela donne $2\ 199\ 071 - 56\ 193 = 2\ 142\ 878$ euros. La variation de la trésorerie entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 est de + 109 177 euros. Ce montant correspond à 3 mois de dépenses réelles (payées, achats courants....).

Astrid GASCHOT conclut en disant que les éléments d'exécution budgétaire à voter sont les suivants :

- 84,30 ETPT sous plafond et 10,43 EPTP hors plafond
- 8 178 156,69 euros d'autorisations d'engagement
- 8 112 813,56 euros de crédits de paiement
- 8 234 744,61 euros de recettes
- 121 931,05 euros de solde budgétaire

Les éléments d'exécution comptables à voter sont les suivants :

- 109 176,93 euros de variation de trésorerie
- -107 313,54 euros de résultat patrimonial
- 23 932,03 euros d'insuffisance d'autofinancement
- -339 869,55 euros de variation de fonds de roulement

Jean-Pierre BERNARDIN dit que la comptabilité du PAG reste saine de manière générale bien qu'il y ait depuis plusieurs années une diminution du fonds de roulement. La soutenabilité budgétaire de l'établissement est

bonne. Le PAG dépend à plus de 90% des financements de l'Etat et en tant qu'EPA il n'a pas à avoir une grosse trésorerie, il se doit d'utiliser au mieux (à près de 100%) les fonds qui lui sont alloués chaque année. Cependant, cette dépendance financière vis-à-vis de l'Etat est une fragilité dans la mesure où en cas de diminution importante de subvention, l'établissement se trouvera en difficulté principalement en raison de la rigidité de ses charges structurelles (les salaires, les charges sociales, les engagements pluriannuels...).

Claude SUZANON dit qu'il y a certes toujours une incertitude sur les budgets qui seront alloués au PAG d'une année à l'autre par la tutelle mais quand le PAG trouve des fonds externes, ce sont des fonds européens qui nécessitent toujours des avances à faire par l'établissement. Les remboursements se font plusieurs mois, voire 1 an, après l'avance.

Le président passe la parole aux administrateurs.

Guylaine BOURGUIGNON demande pourquoi le résultat patrimonial est négatif, combien de logements de fonction il y a au PAG et où en sont les constructions des maisons du parc. Concernant la gestion du personnel, elle demande pourquoi le PAG fonctionne avec 1/3 de titulaires et 2/3 de contractuels.

Yann SALIOU dit que si le PAG n'avait pas dû réaliser des avances pour tous les projets cofinancés (LEADER, RENFORESAP...) le résultat patrimonial aurait été excédentaire d'environ 60 000 euros.

Il y a 5 logements de fonction au PAG : 2 COP (convention d'occupation précaire avec astreinte) sur le littoral et 3 NAS (concession de logement par nécessité absolue de service) sur les délégations territoriales pour les agents de Police.

Concernant la gestion du personnel, il indique que dès qu'un poste est publié il est ouvert en priorité aux fonctionnaires. Cependant, soit il n'y a pas de candidatures de fonctionnaires ou soit les profils de fonctionnaires présentés ne conviennent pas aux postes. Le choix est fait, sous la vérification du contrôleur financier, de recruter des contractuels qui conviennent aux profils recherchés.

Gauthier HORTH demande à quoi correspondent les dettes du PAG et si les factures impayées concernent des entreprises locales.

Pascal VARDON dit que les dettes du PAG concernent toutes les factures, les charges sociales et les congés payés qui n'ont pas pu être payés avant la date de clôture des paiements imposée par l'agence comptable. Il rappelle que pour des raisons comptables, la clôture des paiements au PAG se fait vers le 10 décembre afin de permettre à l'agence comptable qui gère les 10 parcs nationaux de finir sa comptabilité avant le 31 décembre de l'année. Toutes les dettes ont été payées dès l'ouverture de l'exercice suivant, en janvier 2019. En fin d'année, il y a toujours cette contrainte de date, mais en général les factures du PAG sont payées dans un délai de 20 jours après réception de la facture.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, le compte financier de l'exercice 2018 est adopté à la majorité (- 2 abstentions).

6. Approbation du projet de convention d'application de la charte avec la commune de Maripa-Soula pour la période 2019-2022

Ingrid HERMITEAU rappelle que la charte du PAG adoptée en 2013 a une durée de 10 ans. C'est une feuille de route qui vise à donner les grandes orientations pour le territoire du PAG. Elle est centrée autour de 3 enjeux qui sont la préservation des milieux naturels et des interactions homme / nature, la valorisation des cultures du territoire et le développement local adapté.

Des conventions d'application de la charte ont été signées pour 3 ans avec chaque commune du territoire du PAG qui a des zones d'adhésion. Ces conventions définissent des projets concrets avec les communes.

La première convention d'application de la charte sur Maripa-Soula a été signée en février 2016 et couvrait la période 2016-2018. Elle comprenait 12 projets prioritaires en partenariat PAG /commune. Un bilan a été fait, validé par la mairie. Les 3/4 des projets ont été réalisés ou sont en cours. 2 millions d'euros ont été mobilisés

pour mettre en œuvre ces projets, provenant de différents partenaires : commune de Maripa-Soula, PAG, CCOG, CCEG, fonds européens, préfecture

Elle cite quelques exemples d'actions réalisées avec succès telles que la construction du carbet de Cayodé (carbet de transmission des savoirs et savoir-faire), le soutien d'un collectif d'agrotransformateurs par la formation, l'accompagnement et la mise en place d'ateliers d'agrotransformation, le marché artisanal de Maripa-Soula, l'aménagement du sentier de Gobaya-Soula.

D'autres projets ont eu des résultats moins probants, comme le projet pour la jeunesse ou le projet d'accompagnement de la vie associative. Ce bilan a conduit la commune et le PAG à se poser la question des forces et faiblesses de ce partenariat. Il apparaît que les projets les plus réussis sont ceux pour lesquels le PAG et la commune avaient une légitimité pour agir, étaient dans leur cœur de métier.

Il a été décidé de recentrer la deuxième convention d'application sur 5 axes thématiques structurants :

- Agriculture-Bois : Favoriser la production et la consommation de produits locaux en milieu amazonien.
- Tourisme : Favoriser le développement du tourisme en milieu naturel.
- Culture : Soutenir et valoriser les cultures vivantes de la commune.
- Environnement : Devenir acteurs de la protection de l'environnement.
- Soutien aux initiatives : accompagner les porteurs de projets sur les thèmes prioritaires.

Des ateliers de travail ont été réalisés pendant 2 jours à Maripa-Soula (plus de 50 participants). A l'issue de ces réunions, plusieurs projets ont été proposés. Au final, après un travail d'analyse, 7 projets ont été retenus :

- 1 - Connaissance et reconnaissance des activités vivrières de Maripa-Soula (axe Agriculture – bois).
- 2 - Amélioration de l'offre de découverte existante à Maripa-Soula (axe Tourisme).
- 3 - Concertation pour la structuration de l'offre éco-touristique du Haut-Lawa (axe Tourisme).
- 4 - Transmission et sauvegarde des patrimoines culturels (axe Culture).
- 5 - Valorisation des productions artisanales (axe Culture).
- 6 - Programme d'éducation à la nature, l'alimentation et la gestion des déchets (axe Environnement).
- 7 - Permettre aux habitants de (re)découvrir leur environnement naturel (axe Environnement).

Lors de la présentation de ces projets en conseil municipal le 28 février 2019, il a été demandé les modifications suivantes, qui ont été prises en compte dans la nouvelle mouture du projet de convention 2019-2022 présenté ce jour :

- Rappel du travail de facilitation engagé sur la gestion forestière et filière bois.
- La possibilité donnée au directeur du PAG et au maire de signer des avenants, dès lors que ceux-ci ne remettent pas en cause les objectifs de la convention.
- La question de l'évolution des pratiques agricoles avec la sédentarisation et l'augmentation de la population, qui peut poser la question de leur durabilité et de leur impact sur l'environnement.
- La recherche de solutions à court et long terme pour l'entretien des sentiers, comme préalable au développement d'un réseau ambitieux de sentiers à Maripa-Soula.

Ingrid HERMITEAU conclut en informant qu'à l'issue du CA, le projet de convention doit passer pour validation en conseil municipal le 15 mars 2019. Une date de signature suivra très rapidement dès que le projet aura été approuvé.

Le président passe la parole aux administrateurs.

Samagnan DJO dit qu'il faudrait nommer autrement « le marché artisanal de Maripa-Soula » afin de pouvoir associer la commune de Papaïchton et les autres communes.

Arnaud ANSELIN dit que lors du marché artisanal, il y a des artisans qui viennent du Maroni et de l'Oyapock. Il est nommé ainsi car c'est la commune où l'action se déroule mais l'idée est bien de mettre en valeur les productions de l'ensemble des communes et communautés du territoire.

Claude SUZANON pense qu'il serait intéressant que chaque commune puisse avoir, à terme, son marché artisanal. Concernant le tourisme, ce sont les communautés de communes qui en ont la compétence maintenant bien que le PAG continue d'œuvrer dans ce sens. Il est satisfait de voir l'évolution de l'élaboration des conventions d'application de la charte car les premières conventions étaient une « liste à la Prévert » avec

des actions trop ambitieuses. Le temps et l'expérience faisant, les deuxièmes conventions ont des actions plus réfléchies et réalistes.

Frédéric BOUTEILLE s'étonne que la DIECCTE n'ait pas été citée comme partenaire alors qu'elle a contribué fortement à identifier les domaines pour développer sur le Maroni des chantiers d'insertion. Au delà des financements, on cherche à développer une économie endogène pour une gestion autonome des territoires.

Michel-Henri MATTERA précise qu'il y a un CEP (contrat d'étude prospectives) qui a été signé avec les communes de Maripa-Soula et Papaïchton. La conclusion de cette étude, dans le cadre du contrat de la revitalisation du centre bourg, est qu'il y a un besoin de 300 emplois, tous secteurs confondus, dont 270 dans l'emploi public. Dans les 30 relevant du secteur privé, il y a une majorité d'activités illégales dans des emplois informels. Il faut que les conclusions du CEP soient mises en œuvre.

Claude SUZANON souligne que les conclusions du CEP ont permis d'avoir une autre vision du territoire et ont interpellé les acteurs concernés.

Marie FLEURY dit que la réalité du Sud de la Guyane en termes d'emploi c'est la pluriactivité, un habitant ne pratique pas une activité à 100 % mais plusieurs activités, il est agriculteur, chasseur, guide touristique et artisan en même temps. Elle pense qu'il ne faut pas parler de « travailleur illégal » mais trouver un statut adapté.

Michel-Henri MATTERA dit que ce statut « pluriactivité » existe et pas que pour la Guyane. Il rajoute qu'il est important de prendre en compte qu'avec les progrès de la médecine, les personnes vivent plus longtemps, ce qui fait que de nos jours 4 générations se côtoient, il se pose donc la problématique de la prise en charge du grand âge. Toutes les personnes qui ont une activité non déclarée ne sont pas prises en compte et se mettent dans une précarité de court et de long terme : comment ces personnes seront-elles prises en charge par la collectivité à leur grand âge ?

Marie FLEURY demande où en est le projet de coopérative présenté par le PAG dans le cadre de l'action MICROPROJETS. Il lui semble que ce projet faciliterait la déclaration des travailleurs « informels ».

Arnaud ANSELIN dit que le PAG a étudié plusieurs possibilités pour ce projet de coopérative et la conclusion c'est que le PAG ne peut pas créer une coopérative d'emploi. Le PAG s'est rapproché d'une CAE (coopérative d'activités et d'emploi) existante qui demandait au préalable la garantie d'avoir un minimum d'adhérents potentiels, pour pouvoir s'installer dans le Sud de la Guyane. Le projet de création d'une coopérative n'est pas abandonné par le PAG mais mis en veille.

Gauthier HORTH dit que le sujet fondamental est l'inclusion économique et pour y arriver il faut une adaptation des règles au niveau du territoire. Les dispositifs existants aujourd'hui sont soit inaccessibles ou soit trop onéreux. Lorsqu'une personne tente de sortir de l'informel et déclarer son activité, elle se heurte à tellement de difficultés administratives et autres qu'elle décide finalement de rester ou retourner dans l'informel. En outre, sur le territoire de l'intérieur, le service public n'est pas accessible comme sur le littoral. Il informe qu'un projet de coopérative d'activités et d'emploi est en étude à la CTG.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, le projet de convention d'application de la charte avec la commune de Maripa-Soula pour la période 2019-2022 est validé à la majorité (- 1 abstention).

7. Situation de l'orpaillage illégal dans le PAG

Laurent VILLEREZ dit qu'une des grandes difficultés pour les forces de l'ordre c'est que les garimpeiros se réinstallent sur les sites qui ont déjà été « traités » par les forces de l'ordre. Cela fait qu'il faut traiter constamment les mêmes sites. Le réseau logistique des garimpeiros est performant et les forces de l'ordre

tendent de fragiliser ce réseau. Les patrouilles terrain sont complémentaires des barrages (postes fixes) et ont pour but de barrer les voies d'acheminement logistique.

La situation de l'orpaillage illégal en Guyane est d'environ 400 sites actifs dont un peu moins de la moitié concerne le territoire du PAG.

Il dit que le nombre de missions et de jours en forêt a augmenté afin d'être plus efficace. En 2017, il y a eu 506 missions et 1631 jours en forêt dans le PAG. En 2018, il y a eu 656 missions et 2590 jours en forêt dans le PAG. 10% des missions sont faites conjointement entre les forces armées, les gendarmes et les agents du PAG.

Depuis l'installation du poste de contrôle fluvial sur le bassin de la Waki-Tampock, le nombre de sites actifs à proximité de cette rivière est passé de 50 à 20. Ce sont des poches résiduelles proches de la frontière surinamaïse, qui ne sont pas faciles d'accès par voie aérienne et qui ont un potentiel aurifère élevé.

En 2018, le montant du matériel saisi et détruit (tuyaux, concasseurs, pirogues...) a une valeur de plus de 26 000 000 d'euros (dont + de 16 millions concernent le territoire du PAG).

Laurent VILLEREZ conclut avec les orientations tactiques à venir, validées par le Préfet :

- Priorité tactique donnée aux zones habitées et aux zones où l'environnement est très impacté.
- Multiplication des points de contrôle logistiques terrestres/fluviaux.
- Mise en place prochaine d'un dispositif de contrôle sur l'Approuague qui aura des incidences fortes sur l'orpaillage illégal dans le secteur de Camopi.
- Mise en place d'un poste de contrôle fluvial sur l'Abounami.

Denis LENGANEY prend la parole.

Il rappelle que l'armement a été mis en place au PAG depuis 1 an et concerne 14 agents. Il y a 3 à 4 sessions de formation tir par agent par année. Il y a de très bons retours des agents sur leur sécurité ce qui fait que plus de missions ont pu se faire, 106 missions en 2018 (70 en 2017). 79 de ces missions sont des missions conjointes (forces armées, gendarmes et agents du PAG). 84 % des missions sur le terrain des inspecteurs de l'environnement du PAG sont des missions de lutte contre l'orpaillage illégal.

Les nouvelles compétences des inspecteurs de l'environnement ont fait que bon nombre de missions en aire d'adhésion ont pu se faire, en particulier sur le Maroni (111 jours de mission).

Concernant les missions hélicoptérées, il y a eu 2 campagnes de surveillance hélicoptérée de 4 à 5 jours et 1 campagne test d'extraction des moteurs.

Il indique que des crédits exceptionnels du ministère de tutelle pour tester des missions « hélicoptère collecteur » ont permis de réaliser une opération test du 12 au 30 novembre 2018. Il s'agissait d'extraction hélicoptérée de moteurs. Le bilan est le suivant : 22 chantiers ont été détruits (38 extraits, 5 détruits sur place) en 6 jours de mission. Il y a eu de très bons résultats mais cela n'est pas reproductible partout car il faut pouvoir se poser à proximité du chantier. Pour qu'il y ait un vrai impact, il faut que ce soit des chantiers éloignés des rivages, des chantiers difficiles à ravitailler.

Le RETEX (retour d'expérience) que l'on peut faire est :

- La coopération entre les partenaires est déterminante pour l'optimisation des moyens hélicoptérés.
- Cela permet la réduction des impacts environnementaux.
- Cela nécessite de mettre au point une procédure de traitement des moteurs (démontage, stockage).
- Cela nécessite des moyens pour reconduire l'opération (pour harceler, pour épuiser les orpailleurs).

Denis LENGANEY fait le bilan de la dernière campagne de survol de janvier 2019. On compte 134 sites actifs pour tout le territoire du PAG.

Sur Papaïchton : 27 sites actifs dont 22 sites sur le Petit Abounami. On constate 2 sites de plus par rapport à la dernière campagne de survol.

Sur Saül : 6 sites actifs, la situation est stable. L'éradication de l'orpaillage illégal à 20 km du bourg est presque atteint (1 site subsiste). A Certitude (limitrophe du PAG), la réactivation des sites est rapide.

Sur Camopi : 28 sites actifs dont 10 chantiers sur Emerillon. On constate 4 sites de plus par rapport à la dernière campagne de survol. Il est très difficile de surprendre les orpailleurs illégaux sur ce secteur car ce sont des petits chantiers qui sont alertés très rapidement.

Sur Maripa-Soula : 73 sites actifs. On constate 6 sites de plus par rapport à la dernière campagne de survol en août 2018. L'efficacité du barrage sur la Waki/Tampok se confirme sur la durée. L'efficacité est moindre pour le barrage de l'Inini. La Lipo-Lipo reste un secteur à enjeux forts par rapport aux attentes de la population.

Le Lieutenant-colonel Emmanuel DURVILLE dit que l'orpaillage illégal est une activité de subsistance faite par des personnes qui n'ont « pas grand-chose à perdre », difficiles à persuader d'abandonner cette activité. C'est un phénomène très résilient et tant que l'orpaillage sera rentable, la pression subsistera. L'approche des forces de l'ordre combine une action sur les flux logistiques et une action sur les zones orpaillées. Les moyens humains dédiés à la lutte contre l'orpaillage illégal sont importants, néanmoins les forces de l'ordre n'ont pas la capacité humaine pour contrôler toute la zone aurifère de la Guyane. Il faut donc faire des choix sur les zones d'actions. Il ajoute que l'action menée sur le terrain est essentielle mais ne suffit pas. Il y a d'autres volets à mettre en place (juridique, diplomatique ...).

Claude SUZANON pense qu'effectivement le volet judiciaire est inadapté à l'orpaillage illégal, il n'est pas suffisamment répressif pour dissuader les orpailleurs illégaux de continuer leurs activités. Les moyens humains peuvent être augmentés mais si on n'arrive pas à décourager les garimpeiros en les sanctionnant réellement, les résultats de la lutte ne seront pas probants. Depuis le début de la lutte Harpie, bien que des moyens importants aient été déployés, l'activité illégale ne cesse d'augmenter. La situation est de plus en plus insupportable pour les populations des bassins de vie qui la subissent au quotidien.

Pascal VARDON informe que le chef de l'EMOPI (état major de la lutte contre l'orpaillage et de la pêche illicite) vient d'être nommé, il s'agit de M. Damien RIPERT. De plus l'OAM (observatoire de l'activité minière) a été intégré à l'EMOPI et est géré par M. Sébastien LINARES. Il rappelle qu'il s'agit de la production de données de synthèse utiles pour tous les acteurs de Harpie.

Frédéric BOUTEILLE dit que la lutte contre l'orpaillage illégal a 4 volets : répressif ; économique, social et diplomatique. Il est compliqué de faire face à l'augmentation continue du cours de l'or. De plus, la France étant un état de droit, on se doit de respecter juridiquement les orpailleurs illégaux même s'ils sont dans l'illégalité. L'arsenal juridique est en train d'évoluer afin d'adapter une réponse adéquate à l'orpaillage illégal, être plus dissuasif.

Arnaud ANSELIN ajoute qu'il y a une nécessité, pour tous les partenaires de la lutte, de demeurer sur un effort important en terme judiciaire pour arriver à motiver des peines de prison, cela est déjà arrivé et de plus en plus en 2018. C'est vrai qu'il y a aussi de mauvaises surprises dans les issues des affaires juridiques mais il faut persévérer.

Laurent KELLE remercie les forces de l'ordre pour leurs actions sur le terrain dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal. Tant que les rives du Surinam et du Brésil sont les bases arrière de l'orpaillage illégal en Guyane, l'efficacité de la lutte sera faible. Il voudrait savoir où cela en est sur le volet diplomatique et rappelle qu'une conseillère diplomatique est installée depuis le 15 septembre 2018 en Guyane détachée auprès du Préfet. Il pense qu'il serait intéressant qu'un bilan soit fait régulièrement en CA concernant l'avancée diplomatique.

Frédéric BOUTEILLE dit qu'à ce jour, les avancées avec le Surinam sont plus compliquées, notamment concernant le tracé de la frontière. Avec l'exécutif actuel du Surinam, il est extrêmement compliqué d'avoir une adhésion au dispositif de lutte contre l'orpaillage et la lutte contre la pollution au mercure. La préfecture tente de raccrocher ce sujet lors d'entretiens sur d'autres thèmes comme la santé ou autre mais cela reste laborieux.

Gauthier HORTH dit qu'il ne croit pas à l'issue diplomatique car les intérêts de la Guyane sont en totale opposition avec ceux du Surinam. La raréfaction de la ressource ainsi que la pollution se font du côté de la

Guyane et eux ils ont les rentrées d'argent et d'or. Il dit que les orpailleurs illégaux exercent une activité de subsistance sur des zones où il y a une population qui elle aussi exerce des activités de survie (vit des allocations de l'Etat). Cette population a déjà fait comprendre à plusieurs reprises qu'elle voudrait profiter de la ressource aurifère à son profit. Le PAG refuse de considérer que l'exploitation minière légale peut être une activité de subsistance alors qu'il pense que cela pourrait générer une situation de gagnant-gagnant. Il ajoute que les bilans ne sont pas toujours communiqués aux administrateurs, en dehors des séances des CA. La préfecture a choisi depuis quelques années de ne plus communiquer sur les résultats de la lutte.

Il rappelle qu'il avait demandé au dernier CA que le PAG présente à cette séance une estimation des surfaces impactées par l'orpaillage illégal sur son territoire depuis sa création.

Claude SUZANON dit que la question de M. HORTH avait bien été noté dans le compte rendu du dernier CA. Le PAG a travaillé sur la question et a quelques éléments de réponse à apporter sur un petit document. L'ONF a fait un travail qui montre la situation de l'orpaillage illégal dans d'autres pays afin d'avoir une indication sur ce qu'aurait pu être le territoire si aucune action n'avait été entreprise en matière de lutte contre l'orpaillage illégal. Il pense que le sujet mérite d'être discuté longuement et propose qu'il soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Frédéric BOUTEILLE dit que les rapports de la lutte contre l'orpaillage illégal sont faits et que désormais les chiffres sont communiqués à la presse qui les publie dans les journaux publics.

Claude SUZANON rappelle que le PAG communique régulièrement aux administrateurs le bilan du suivi de l'impact environnemental de l'orpaillage illégal sur le territoire du PAG.

Samagnan DJO a l'impression que « l'on s'endort ». Les forces de l'ordre engagées sur le terrain font un travail admirable et le font « à fond » mais la situation est toujours aussi catastrophique car l'Etat français, qui a une armée puissante, ne met pas tout en œuvre pour éradiquer l'orpaillage. Les mêmes chefs de réseau connus de tous se baladent librement dans la commune depuis plusieurs années, font des allers-retours sans être inquiétés sous prétexte qu'on ne les a pas pris en flagrant délit alors qu'ils sont en situation illégale sur le territoire français. Il faut faire des exemples et en arrêter quelques-uns pour dissuader les autres.

Il demande s'il serait possible de redonner aux populations du territoire qui sont dans le besoin le carburant saisi aux garimpeiros.

Pascal VARDON dit qu'il a eu l'occasion de rencontrer le docteur Rémy PIGNOUX, membre du conseil scientifique du PAG, qui a travaillé sur les pathologies du mercure sur les nouveaux nés. Il se demande si cela ne peut pas servir à appuyer les dossiers lors de procédure. Il ne s'agirait là plus d'une simple effraction au code minier mais également une atteinte à la vie humaine. Cela pourrait aussi engendrer des actions au civil.

Les administrateurs n'ayant plus de remarque, le président passe au point suivant.

8. Crise suicidaire sur le Haut-Maroni : mobilisation des acteurs et contribution du PAG

Arnaud ANSELIN dit que ce sujet est très sensible et douloureux pour la population du territoire du PAG. Il s'excuse par avance des approximations et des tournures de phrases « maladroitesses ».

Il dit que suite à la vague de suicides et tentative de suicides de ces derniers mois, une cellule de crise a été mise en place par la Préfecture (pilotee par le SPCI) ayant pour objectif de coordonner des opérations de prise en charge et de prévention sur le terrain avec des réunions hebdomadaires.

Le 06 février le préfet a installé une cellule pérenne qui travaille sur le long terme, au delà de cette crise, pour répondre aux problématiques des populations de l'intérieur. Cette cellule remplace la CERMEPI. Il y a 8 groupes de travail thématiques : Education – Santé - Sport et culture – Transports - Insertion et emploi – Justice – Environnement – Réseaux. Ces groupes vont réfléchir sur des plans d'actions à mettre en place et qui seront à valider au courant du 1^{er} semestre 2019.

Le PAG contribue à 5 groupes (Education – Santé - Sport et culture – Insertion et emploi – Environnement) et mène plus particulièrement des réflexions sur :

- Les actions de préservation/valorisation des cultures du sud de la Guyane.
- Les projets d'éducation à l'environnement.
- Le soutien aux porteurs de projets qui proposent des activités extrascolaires.
- L'organisation par le PAG d'actions qui contribuent à créer de l'animation sur les territoires.
- Des actions en matière de formation, d'emploi et d'insertion.

Il conclut en disant que le PAG n'est qu'un acteur parmi d'autres (Préfecture, ARS, CTG...) engagé dans ce dispositif pour améliorer les conditions de vie des populations de l'intérieur.

Frédéric BOUTEILLE informe qu'un observatoire du suicide, sera prochainement mis en place, et sera précieux dans la recherche sur ce « phénomène » de suicide qui perdure depuis plusieurs années.

Il dit que des rapports ont été rédigés et des actions ont été entreprises mais force est de constater que cela n'a pas abouti. Il a manqué une coordination et la connaissance des différents acteurs entre eux. L'idée est de tous les rassembler autour d'une table régulièrement afin que des actions concrètes et pérennes puissent en ressortir et être mises en œuvre à partir du mois de septembre.

Dominique LAMBERT dit que les suicides des amérindiens est 8 fois supérieur au taux de suicide moyen de la population française. Les causes de ce mal-être sont multi factorielles, donc il est important que la cellule ait plusieurs thématiques afin de toucher à tous les domaines. Le rectorat joue un rôle important également car beaucoup d'adolescents « passent à l'acte ». Il y a eu une formation de « repérage de l'acte suicidaire » pour le personnel encadrant les enfants et le centre psycho-médicologique de Maripa-Soula a été renforcé en personnel.

Le président passe la parole aux administrateurs.

Samagnan DJO dit qu'à la dernière séance plénière du CVL, fin février, une réflexion a été menée en groupe fermé sur cette crise suicidaire. Il est ressorti que la vision institutionnelle n'est pas la même que celle de la population. Pour les populations dites « autochtones » la tradition est très présente et influence la manière de penser. Lors de la réflexion, un membre du CVL a dit que les esprits présents peuvent vouloir du bien ou du mal à une personne et orienter ses gestes. En ce moment, les esprits sont libérés. Il n'y a plus de chamane ou « autorité mystique » dans les villages et donc personne pour contrer les esprits. Il dit qu'on peut ne pas partager ces idées-là, mais il pense qu'il faut y prêter attention et les associer à la cellule pérenne.

Il poursuit en disant que M. Bruno APOUYOU, qui avait été invité au dernier CVL, a rappelé que dans le passé les amérindiens et les bushinengués se soutenaient entre eux. Il pense donc qu'il faut des rencontres régulières communautaires et intercommunautaires régionales.

D'autre part, il n'a pas entendu de réflexion menée par rapport à la vente d'alcool et de drogue aux mineurs. Il faut que le volet judiciaire entre également en compte pour dissuader ceux qui la font.

Frédéric BOUTEILLE dit que la seule réponse que peut proposer une institution est une réponse « psychiatrique ». Il est difficile d'intégrer les esprits et la tradition dans les réponses institutionnelles. Il est donc important que les communautés se saisissent également de la problématique. La préfecture soutient toute demande de réunion communautaire locale ou régionale en facilitant les déplacements ou autre (cela s'est déjà fait).

Marie FLEURY dit qu'il existe l'ethnopsychiatrie qui tient compte des origines culturelles des personnes dans l'approche de soin. Elle ajoute que parmi les pressions que subissent les populations de l'intérieur, il y a l'orpaillage illégal ainsi que les nombreuses sectes et églises qui remettent en cause la culture et les traditions.

Dominique LAMBERT informe qu'un appel à candidature pour recruter des ethnopsychiatres sera lancé en fin de semaine.

Le président remercie tous les intervenants et passe la parole au président du CVL pour le point suivant.

9. Rapport du président du Comité de vie locale (CVL) et présentation du plan d'action 2019-2020

Samagnan DJO rappelle que le CVL est une des instances du PAG qui rassemble des représentants de population de tout le territoire du PAG, des socio professionnels et des représentants de l'Etat. Cette instance a pour mission de servir de relais entre la population et le PAG. En ce moment, on travaille sur la montée en compétence des membres, en particulier les représentants d'habitants. Le PAG a embauché un médiateur socioculturel qui travaille avec le CVL pour accompagner les membres et le service développement durable supervise le travail du CVL. La finalité est que, dans quelques années, le CVL devienne autonome (partiellement ou totalement). Les difficultés majeures sont l'implication et la clarification du rôle de chacun. Les membres manquants dans les représentants d'habitants sont en train d'être mis en place.

Depuis 1 an, le CVL a un véritable ancrage, est de plus en plus reconnu et sollicité. Le CVL a travaillé sur le dossier sur la circulation fluviale avec les mairies, les autorités coutumières et l'Etat à la création des postes de contrôle fluvial. Le compte-rendu de cet échange a été rédigé et doit donner lieu à un relevé de décisions qui n'est pas, jusqu'à ce jour, validé officiellement par la préfecture.

D'autre part, le CVL s'est associé au collectif du Lawa concernant les problèmes de transport aérien. Un travail intéressant a été amorcé avec Air Guyane mais nécessite d'être poursuivi en associant des représentants de la population, la CTG et l'aviation civile. L'objectif étant de trouver des solutions pour que l'offre aérienne soit plus adaptée et moins onéreuse.

Le CVL a également pris quelques motions, notamment concernant l'aérodrome de Camopi. M. LABARTHE de la CTG est intervenu lors d'un CVL pour expliquer que la desserte de Camopi ne pourra se faire qu'en lien avec celle de Saint-Georges. Le CVL est mécontent car à chaque rencontre, il y a une nouvelle excuse pour expliquer la non mise en service de l'aérodrome de Camopi.

Le CVL a également alerté par rapport aux difficultés de mise en service des centrales électriques sur le Haut-Lawa. Les frais de raccordement et de mise en conformité revenaient à environ 2000 euros par foyer. La CTG a pris en charge ces frais et devait rembourser ceux qui avaient avancé le paiement pour la mise en conformité. Le CVL fonctionne par le biais des conseils d'habitants mais il n'est pas toujours simple de mettre en place les réunions. Il a été décidé, en accord avec la direction du PAG, que le CVL dispose d'une page Facebook et d'une rubrique sur le site web du PAG. Les publications seront validées par le bureau du CVL et la direction du PAG.

Le calendrier à venir des réunions est le suivant :

- Bureau du CVL à Camopi les 09 et 10 mai 2019.
- Séance plénière à Saül du 21 au 23 octobre 2019.
- Bureau du CVL à Maripa-Soula les 29 et 30 novembre 2019.

Samagnan DJO conclut en disant qu'il sera mis un point de vigilance à ce que tous les membres du CVL engagés politiquement ne se servent pas de cette instance pour faire leur propagande politique.

Claude SUZANON dit que le CVL a maintenant une présidence très dynamique et très motrice qui fait bouger les choses et il en est très heureux. Il ajoute qu'à ces débuts, le CVL a effectivement eu quelques membres qui ont utilisé le CVL pour un usage politique.

Frédéric BOUTEILLE indique qu'il assure l'intérim du directeur de cabinet du préfet et pourra donner une suite au compte-rendu des échanges sur la circulation fluviale, dès qu'il l'aura reçu.

Concernant les dessertes aériennes, ce budget pèse très lourd pour la CTG, l'Etat a donc débloqué une subvention plafonnée pour cela. Des discussions sont encore en cours. Il assure que la population sera associée aux discussions d'obligation de service public.

10. Date du prochain CA

Après discussion, il est décidé de tenir le prochain CA le 20 juin 2019 au siège du PAG, à Rémire.

Claude SUZANON souligne que si la maison du parc de Camopi est achevée pour le mois de novembre, le dernier CA de l'année pourrait se tenir là-bas. Il est important que les administrateurs voient la réalité du territoire, comme cela a été le cas en 2017 à Maripa-Soula.

11. Questions diverses

Chimili BOUSSOUSSA souhaite parler de la filière bois sur le secteur de Maripa-Soula et Papaïchton, en particulier des attributions d'autorisation d'exploitation.

Il dit que l'arrêt du chantier de la maison du parc à Maripa-Soula s'est fait suite à une dénonciation par une entreprise qui souhaite avoir le monopole de l'exploitation forestière du secteur Maripa-Soula /Papaïchton.

Les autorités coutumières ne valident pas la façon de fonctionner de ce chef d'entreprise car il circule armé et se croit « tout puissant ».

Il dit que cela sera également signalé au grand conseil coutumier.

Olivier BRUNAUX dit que l'ONF a un plan d'aménagement du sud de la Guyane. Un agent de l'ONF, M. Philippe JETH, vient régulièrement à Maripa-Soula et il ne faut pas hésiter à échanger avec lui sur place.

Les administrateurs n'ayant plus de question, le Président du CA lève la séance à 14h00.

Le Président du Conseil d'administration du
Parc amazonien de Guyane,
M. Claude SUZANON

Récapitulatif des décisions prise en CA (hors délibérations)

- Le Président du CA s'engage à ce qu'un atelier puisse se faire prochainement pour discuter plus longuement sur la toponymie.
- Laurent KELLE demande qu'un bilan soit fait régulièrement en CA concernant l'avancée diplomatique avec les pays transfrontaliers concernant la lutte contre l'orpaillage illégal.
- Lors du CA du 15 novembre 2018, M. Gauthier HORTH avait demandé que le PAG puisse présenter une estimation des surfaces impactées par l'orpaillage illégal sur son territoire depuis sa création, ainsi que la typologie des sites. Ce travail qui a été fait n'a pas pu être présenté au CA du 14 mars 2019 faute de temps, ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CA.